

L'INDEPENDANT - Vendredi
18 décembre 09

REAAP

L'inauguration du site internet parent62.org

Vendredi 4 décembre, au centre social, a eu lieu la présentation des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Après l'inauguration du site Internet du REAAP 62 (parent62.org), les six nouveaux adhérents ont signé leur adhésion à la charte. Cette dernière est le résultat d'une réflexion collective, un document de références communes pour les acteurs engagés dans les actions parentalité.

La charte des REAAP 62 définit huit axes forts : - la participation : celle des parents aux actions qui les concernent est un objectif central - la coéducation : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. A leur côté, plusieurs acteurs forment une chaîne éducative qui permet à l'enfant de devenir un adulte intégré, autonome et responsable. Les intervenants sociaux et éducatifs veilleront à coordonner leurs interventions - la diversité : La diversité et

la variété des formes de la famille, la présence sur les territoires de cultures et de modes de vie différents doivent être considérées comme une richesse, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi - la mixité sociale : les interventions des acteurs sociaux, les initiatives locales doivent veiller à être ouvertes à l'ensemble des parents et à préserver la cohésion sociale des territoires - la priorité du territoire : c'est sur les territoires de vie des personnes que se développent les réseaux et les solidarités de voisinage susceptibles de favoriser l'exercice de responsabilité des parents, notamment à partir des lieux et services de proximité tels que l'école et les associations - le soutien à l'initiative : institutions et professionnels, élus locaux et responsables associatifs ont pour responsabilité d'aider et de soutenir les initiatives. Ils doivent les susciter et favoriser leur adaptation et



Parmi les nombreux participants.

leur inscription dans le temps - la solidarité intergénérationnelle : au sein d'une famille, la parentalité est souvent partagée avec les grands-parents, les beaux-parents et les autres membres de la fratrie. Toute intervention doit respecter et encourager ce parta-

ge. Le rôle des grands-parents et la dimension intergénérationnelle de la parentalité sont à promouvoir - l'échange : le champ de l'aide à la parentalité fait intervenir une multitude d'acteurs, d'initiatives, de projets qu'il est intéressant de soutenir et de fédérer.

Pour les responsables, signer la charte départementale des REAAP, c'est soutenir la fonction parentale dans un contexte de mutation sociale, économique et culturelle.

Rachid Ben Amor